

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Incluant le Plan MERCREDI



PEDT

VILLE DE LA TRINITE

Durée du PEDT : 3 ans

Date de début : 01/09/2024

Date de fin : 31/08/2027

Date de présentation du projet :

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Porteur du projet : Monsieur Ladislav Polski

Fonction : Maire de la Trinité

Adresse : Rue de l'hôtel de ville 06340 la Trinité

Téléphone : 04.93.27.64.00

Direction compétente : Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de la vie Associative

Pilotage : Madame Sabine Charondière

Fonction : Directrice de l'éducation, de la jeunesse et de la vie associative

Adresse : 12 rue de l'hôtel de ville 06340 La trinité

Téléphone : 04.93.27.64.08

Adresse électronique : sabine.charondiere@villelt.fr

Coordonnatrice PEdT ou du correspondante : Mme Barbara Gatier

Fonction : Cheffe de service des loisirs éducatifs

Adresse : 8 rue Antoine Scoffier 06340 la Trinité

Téléphone : 06 16 04 39 68

Adresse électronique : barbara.gatier@villelt.fr

ORGANIGRAMME



La charte qualité plan mercredi engage à structurer le projet d'accueil du mercredi sur 4 axes :

1.- Complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

- Mise en cohérence des projets d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs,
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires,
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation :
 - Présentation du projet pédagogique au conseil d'école
 - Présentation du projet d'école à l'équipe d'animation
 - Mutualisation des locaux,
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial.

2.- L'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap

- Inclusion des enfants en situation de handicap,
- Développement de la mixité sociale,
- Tarification progressive,
- Mise en place d'une politique d'information des familles.

3.- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment dans le cadre des projets issus de la Dynamique Azurée de la Jeunesse (DAJ),
- Construction de partenariats avec les établissements culturels,
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques,
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : établissement de liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4.- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc..)

- Activités conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relevant de thématiques diversifiées,
- Activités au service du projet et s'inscrivant dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant,
- Participation aux activités fondées sur le principe de libre choix de l'enfant,
- Activités le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissant régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité.

I. ETAT DES LIEUX/ CONTEXTE

Historique de la politique éducative déclinée sur le territoire

La municipalité œuvre en faveur de la communauté éducative afin qu'elle soit sans cesse améliorée. En 2021 la Ville de La Trinité a fait le choix de reprendre en gestion municipale directe les compétences liées à l'extrascolaire et au périscolaire. L'objectif était de faciliter l'organisation quotidienne des familles trinitaires et de proposer aux enfants des activités de qualité axées sur la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la république. La culture et le sport sont également des axes fondamentaux pour le développement des projets à venir. Un partenariat actif est mené avec les associations trinitaires, en axant les actions sur leur savoir-faire. La concertation autour du Projet Educatif de Territoire (PEDT) avec le tissu associatif, les représentants de parents d'élèves, la communauté éducative et les partenaires a permis la mise en œuvre d'un dispositif adapté aux besoins de la population et du territoire .

La politique éducative, soucieuse de favoriser la réussite éducative des jeunes trinitaires, est au cœur du fonctionnement quotidien. Le contexte familial, social, culturel, ainsi que l'environnement personnel de chaque enfant est pris en compte dans le fonctionnement des temps périscolaires et extrascolaires.

Le projet éducatif présenté aujourd'hui est notre base de travail pour développer, mettre en œuvre, conduire des projets cohérents et adaptés aux besoins des enfants et des familles trinitaires en y associant l'ensemble des partenaires éducatifs, associatifs et institutionnels.

Les axes ainsi que les objectifs généraux retenus pour ce Projet Educatif de Territoire permettront à tous les acteurs de l'enfance de construire ensemble des projets et de travailler en transversalité.

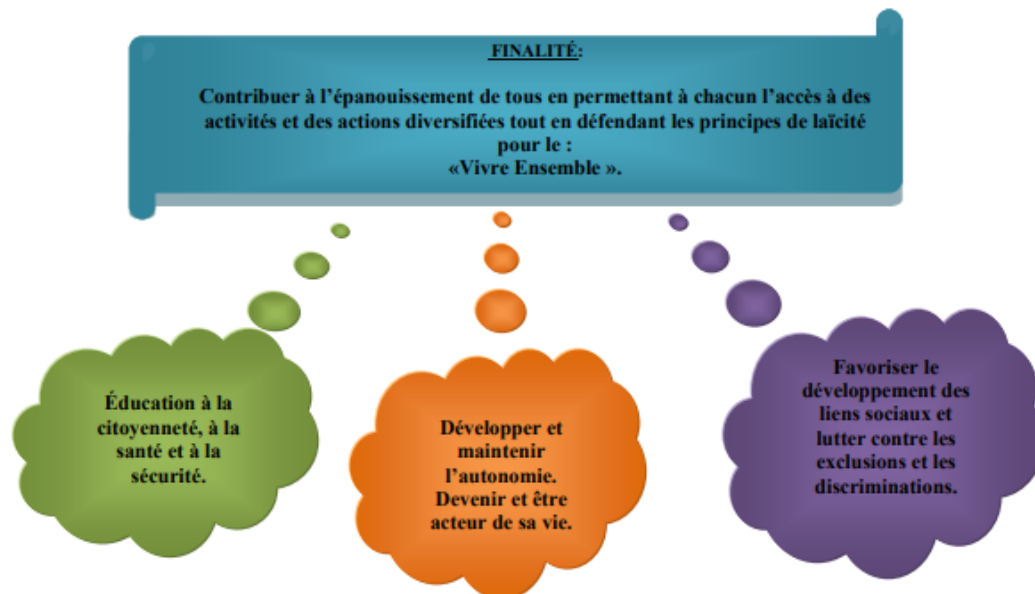
Ces valeurs éducatives seront le lien pour développer un travail coopératif en pensant le temps de l'enfant dans sa globalité et ainsi de participer activement à la formation de futurs citoyens responsables et épanouis.

1. HISTORIQUE DU PEDT

Septembre 2014 : Un premier **Projet Educatif de Territoire** a été mis en œuvre par le SIVOM Val de Banquière, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les axes et objectifs ciblés de ce PEDT :

2- FINALITÉ ET OBJECTIFS FONDAMENTAUX



L'éducation à la citoyenneté :

Contribuer à la mise en place d'une éducation citoyenne au sein des différentes structures d'accueils de loisirs en rendant les enfants, les adolescents et les jeunes adultes autonomes, responsables et acteurs de prévention.

Cet objectif permettra d'engager la réflexion de tous autour de la laïcité, du sens civique et du civisme.

La sensibilisation des différents publics portera également sur le respect de leur environnement au quotidien.

L'Éducation à la santé :

La lutte contre les conduites à risques est un objectif prioritaire.

Des actions de prévention des conduites addictives, des risques liés à la sexualité, au mal être de l'adolescent et à la nutrition doivent faire partie de nos projets.

L'éducation à la sécurité :

Engager auprès des différents publics des actions permettant à chacun de prendre en charge sa propre sécurité et celle des autres (sécurité routière, domestique, alimentaire...)

Développer, maintenir l'autonomie et être acteur de sa vie :

Aider, guider et accompagner les enfants et les adolescents dans la gestion et l'organisation de leur temps libre.

La participation des différents acteurs à la vie des structures, de leur commune est vivement encouragée afin d'encourager la prise de responsabilité et l'engagement.

Permettre et mettre à disposition des publics et des familles l'information concernant tous les aspects de la vie (temps libre, santé, orientation, famille...)

Favoriser le développement des liens sociaux et lutter contre les exclusions et les discriminations :

Promouvoir la vie en société et la socialisation au sein des structures de loisirs, ainsi que la libre expression.

Favoriser le lien social et les échanges ainsi que privilégier les rencontres durant les temps d'animation ainsi que durant tous les temps informels.

Favoriser les échanges et les rencontres intercommunales à l'échelle du territoire.

Apprendre à écouter les autres et à accepter les différences.

Développer des actions de développement des compétences psychosociales :

Promouvoir la santé et le bien être par des actions éducatives de loisirs.

Orienter et accompagner en vue de l'insertion des enfants et des jeunes en difficulté.

Permettre le développement ou la revalorisation de l'estime de soi et de l'autonomie visant l'acquisition de compétences psychosociales nécessaires pour être acteur de son « devenir ».

Renforcer les connaissances et les compétences psychosociales des professionnels pour ainsi faire évoluer nos actions auprès des différents publics.

Soutenir la fonction parentale :

Mettre en œuvre des actions s'adressant aux familles afin de mieux satisfaire aux intérêts de l'enfant en intervenant auprès des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

En 2021 : Le **PEdT** a été reconduit sur des orientations ciblées en faveur péricolaires.

Les ambitions évaluables du précédent PEdT :

<p>Quels sont les objectifs éducatifs partagés par les partenaires ?</p>	<p>Proposer un espace de concertation pour l'ensemble des acteurs éducatifs contribuant à l'émancipation des trinitaires de 3 à 11 ans.</p> <p>Favoriser l'épanouissement de l'enfant en permettant au plus grand nombre d'accéder à une offre de loisirs riche et diversifiée contribuant au renforcement des acquis scolaires.</p> <p>Favoriser l'accès à toutes les activités proposées aux enfants en situation de handicap.</p> <p>Valoriser les actions éducatives proposées au 3/11 ans en organisant des temps d'échanges, de rencontres, d'exposition en associant l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>Mobiliser les richesses du territoire pour contribuer à l'émancipation de l'individu.</p> <p>En adéquation avec l'ensemble de la communauté éducative contribuer à la formation de futurs citoyens libres et responsables soucieux du respect des valeurs républicaines : Liberté- égalité-fraternité-laïcité</p>
<p>Organisation des temps de transition</p>	<p>Les temps de transitions entre les différents acteurs de la journée de l'enfant doivent être réfléchis et organisés. Il semble important que l'enfant puisse avoir des repères visuels et affectifs lui permettant de mieux appréhender sa journée.</p> <p>Pour ce faire les adultes doivent prévoir un retour au calme (exemple lors de la pause méridienne) au sein duquel l'enfant pourra envisager sereinement le retour en classe et s'y être préparé.</p> <p>Mais il doit pouvoir exister des outils et moments facilitant l'échange d'informations et la communication entre les différents adultes.</p>
<p>Modalités d'accueil des enfants porteurs de handicap</p>	<p>Un projet d'inclusion est mis en place pour favoriser l'accueil de tous au sein des temps de loisirs et notamment dans le cadre du périscolaire.</p> <p>En fonction des troubles de l'enfant un animateur référent pourra être affecté en plus de l'encadrement afin de permettre à l'enfant porteur de handicap de participer réellement aux activités organisées.</p>
<p>Actions de formations envisagées</p>	<p>Formation handicap pour les animateurs référents.</p> <p>Formation PSC1</p> <p>Formation à destination des ATSEM par rapport aux attentes dans le cadre de leur présence au sein des temps déclarés au PEDT</p> <p>Formation en interne sur différentes thématiques à destination de l'encadrement</p> <p>Formation BAFA à raison de 10 stagiaires par an minimum</p> <p>Formation lutte contre les discriminations, laïcité</p> <p>Formations CNFPT spécifiques au métier d'animateur</p>

Instance et modalités de concertation entre les différents acteurs locaux

Les instances de concertation porteront sur diverses thématiques abordées lors des commissions qui seront définies lors du premier COTECH : Ex commission arts et cultures- sports santé- mercredis- citoyenneté- comité technique.... Ces instances de concertation permettront de faciliter l'échange entre les différents partenaires, de valider les projets et objectifs et d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre.

Modalités d'informations et de communication avec les familles

Dans le cadre du premier CoTech les modalités de communication et les outils d'échanges seront définis en concertation (mailing, organisations de rencontres, association des parents d'élèves, actions autour de la parentalité ainsi que le pré projet.

Les **PEdT** 2014 et 2021 ont été les documents ressources pour articuler les actions des temps périscolaires de la ville de la Trinité.

Le **PEdT** présenté aujourd'hui inclus les actions périscolaires matin, midi, soir ainsi que le plan mercredi, tel que le précédent mais propose également l'intégration des actions du Contrat Local d'Accompagnement à La Scolarité ainsi que des temps extrascolaire.

Ce schéma sera le gage de la mise en cohérence des projets car les axes et les objectifs généraux seront la base des actions proposées et mises en place. Ceci permettra une continuité dans les différents temps de la semaine de l'enfant.

Actuellement un projet éducatif est en réalisation, il inscrira les axes et objectifs présentés ici.

La Direction de l'Education, de la Jeunesse et de la Vie Associative de la ville a permis une restructuration du Service des Loisirs Educatifs. Ainsi l'organisation du service en charge du PEdT est actuellement stabilisée, l'organigramme est présenté en début de ce document.

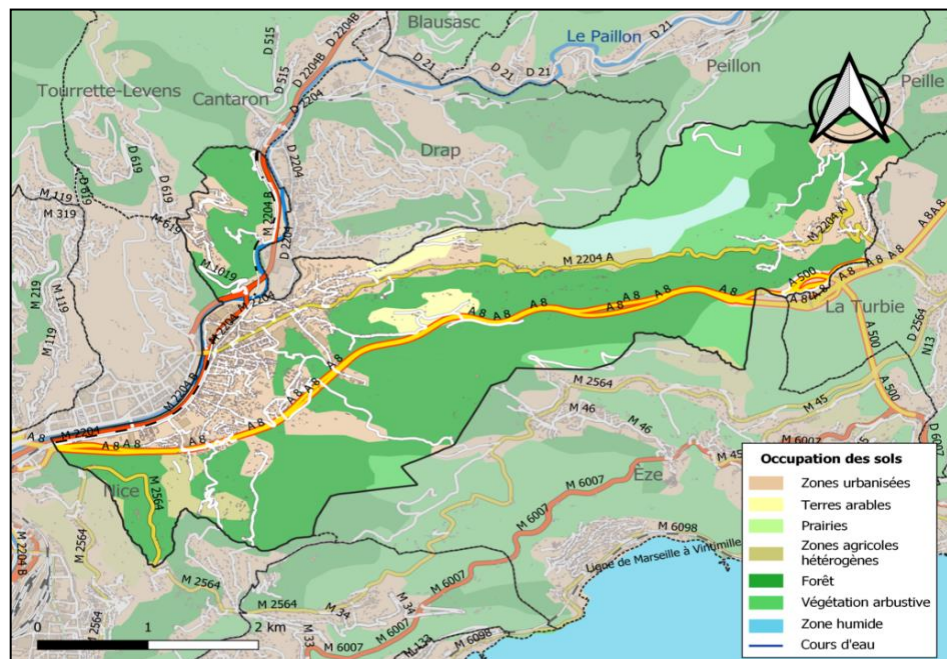
2. PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

PERIMETRE

Commune de la Trinité

La situation de la ville

A l'entrée de la Vallée du Paillon, La Trinité fait partie de la Métropole Nice Côte d'Azur depuis le 1^{er} janvier 2012. Les quartiers de La Trinité sont répartis sur un territoire de près de 15 km, la commune de La Trinité est composée de plusieurs quartiers excentrés.



La contrainte du territoire

L'éloignement géographique de certaines écoles (Louis Broch, quartier la Plana) ainsi que de certains équipements municipaux isolent certaines populations des axes et activités de la ville.

Les dispositifs mis en place

Un réseau de transport métropolitain répond aux besoins des habitants sur les lignes et axes principaux. Toutefois pour les quartiers excentrés la problématique reste présente pour les personnes non véhiculées

La commune a fait le choix de mettre en place un service de transport en interne, il est placé sous la Direction de l'Education de la Jeunesse et de la vie Associative et porté par le service des sports.

Il permet :

- Les transports des enfants vers les structures sportives et culturelles sur la ville
- Les transports des enfants en sorties scolaires, périscolaires et extrascolaires

Nombre d'habitants

Suivant sources Insee 2021-Exploitation principale, sur 10276 habitants, on dénombre :

- 1778 enfants et jeunes de 0 à 14 ans soit 17.3 %
- 1550 personnes de 15 à 29 ans soit 15.1 %
- 1752 personnes de 30 à 44 ans soit 17.1 %
- 2165 personnes de 45 à 59 ans soit 21.1 %
- 3031 personnes de 60 ans et plus soit 29.5 %

Depuis 1968 en moyenne le taux de natalité est de +11.95%, nous constatons qu'entre 2014 et 2020 le taux est légèrement en baisse.

Emplois par catégories socioprofessionnelles en 2021 :

Catégories socioprofessionnelles	2021	%
Ensemble	2781	100
Agriculteur exploitants	9	0.3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	250	9.3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	253	9.1
Professions intermédiaires	663	23.8
Employés	1020	36.7
Ouvriers	578	20.8

Composition de la famille (Insee 2021)

Composition de la famille	2021	%
Nombre de famille	3093	100
Couple avec enfants	1334	43.1
Famille monoparentale	606	19.6
Couple sans enfants	1153	37.3



LIEUX D'IMPLANTATION DES ECOLES/COLLEGES ET ACCUEILS PERISCOLAIRES

Nombre d'établissements scolaires publics concernés :

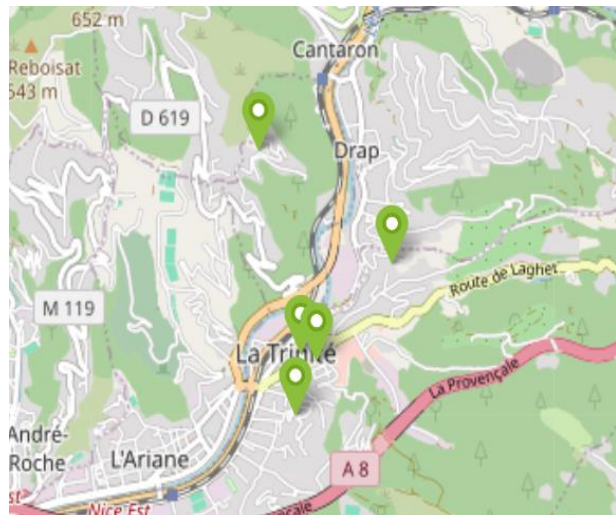
5 Groupes scolaires du 1^{er} degré

1 établissement scolaire du 2^{eme} degré

Aucun établissement scolaire privé sous contrat au sein de la commune.

Groupes scolaires 1^{er} degré :

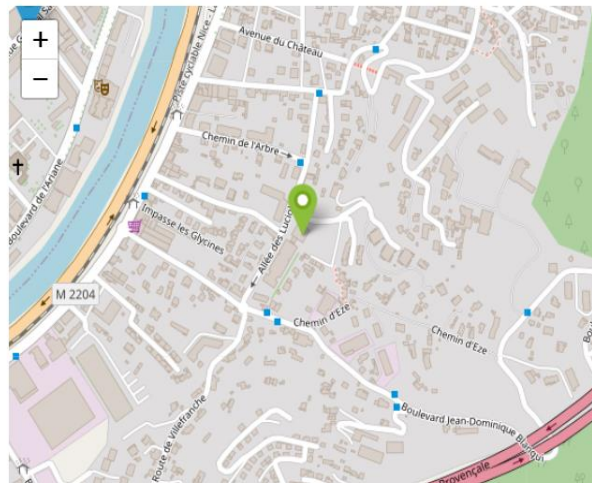
- **Victor Asso** - BD François Suarez
- **Louis Lepeltier** – Rue Antoine Scoffier
- **Denis Delahaye**- Avenue Saint Anne
- **Le Chêne Vert**- Avenue Denis Delahaye
- **Louis Broch**- BD Maurice Langlet



Un seul collège est recensé à la Trinité

Etablissement scolaire 2^{ème} degré :

- **Collège de la bourgade** - 17 Allée Des Lucioles



Temps de l'enfant concerné par le PEdT :

Les sites périscolaires fonctionnent toutes l'année en période scolaire ainsi que les mercredis.

Les services extra scolaires fonctionnent durant les petites vacances ainsi que durant l'été.

Compétences	Scolaire	Périscolaire	Mercredis	Extrascolaire
-------------	----------	--------------	-----------	---------------

	X	X	X	X
--	---	---	---	---



PUBLIC DU PEDT

Age du public concerné par le PEdT : 975 enfants de 3/11 ans

Effectif scolaire :

- Maternelle : 360
- Élémentaire : 615

Enfants hors commune scolarisés et participant aux actions périscolaires de la ville

97 enfants scolarisés hors commune, principalement provenant de Nice, Drap, Cantaron et Saint André de la Roche. Ils sont présents sur les temps méridiens pour la plupart, certains sont accueillis sur les temps extrascolaire de façon dérogatoire.

Effectif périscolaire :

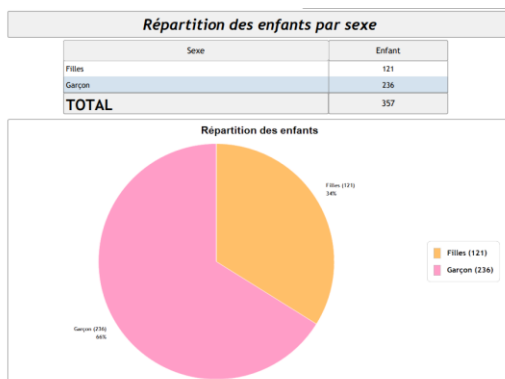
- **Matin** : en moyenne 265 enfants sur les 5 sites
- **Pause méridienne** : en moyenne 994 enfants sur les 5 sites
- **Soir** : en moyenne 317 enfants sur les 5 sites
- **Mercredi** : en moyenne 200 enfants de 3/11 ans

Effectif extrascolaire :

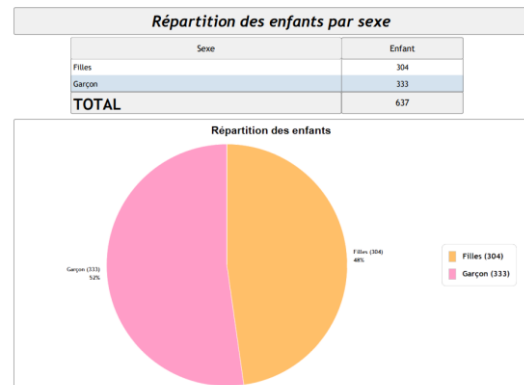
- **PVS** : en moyenne 160 enfants de 3/11 ans
- **GVS** : Juillet, en moyenne 200 enfants de 3-11 ans. Aout en moyenne 120 enfants

Répartition « Filles / Garçons » sur les temps périscolaires et extrascolaires 2023/2024

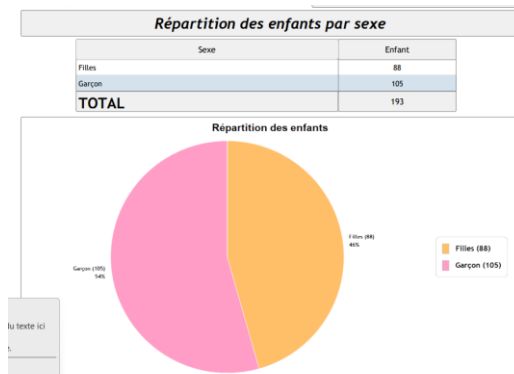
Pause méridienne Maternelle



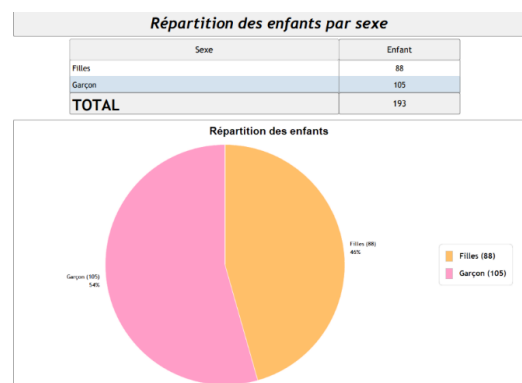
Pause méridienne élémentaire



Mercredis éducatifs



Mercredi Ski



II. OBJECTIF(S)

PEdT

Les axes et objectifs déclinés sont définis en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative ainsi qu'au regard des besoins de la population ciblée.



Axe Sport et Santé :

- Développer des projets accés sur la coopération et sur l'esprit d'équipe
- Rendre accessible les activités sportives en proposant une offre variée d'activités.
- Mettre en place un dispositif de sensibilisation en direction des enfants sur le lien sport santé « manger/bouger »
- Impliquer les enfants dans des projets en lien avec l'équilibre alimentaire, ainsi que le bien-être
- Créer une instance participative des enfants autour des deux axes de travail

Axe Citoyenneté, vivre ensemble et valeurs de la république:

- Favoriser les projets permettant aux enfants de pouvoir s'exprimer de façon bienveillante et coopérative
- Créer une instance participative des enfants permettant le bon fonctionnement quotidien (règles de vie, charte ...)
- Proposer des projets de sensibilisation à la différence
- Proposer des projets adaptés à tous
- Sensibiliser les enfants au respect des valeurs républicaines : laïcité, citoyenneté culture de l'engagement et lutte contre toutes formes de discriminations

Axe Réussite Educative :

- Développer des projets en partenariat avec les Co éducateurs (Education National, Associations, services municipaux, ...)
- Impliquer les familles dans les actions et les projets du service et des structures.
- Permettre à tous les enfants de s'exprimer au mieux quel que soit leurs âges, leurs connaissances et leurs cultures au travers des projets et des activités.
- Prendre en compte les besoins individuels de chaque enfant au sein d'un groupe pour permettre de répondre au mieux à ses attentes.

Axe Art et Culture :

- Favoriser la mise en place d'espaces propices aux activités d'art et de culture.
- Développer un partenariat actif avec des partenaires en lien avec l'art et la culture.
- Participer aux différentes actions locales.
- Favoriser les sortieS artistiques et culturelles.
- Proposer une offre d'activités permettant à tous les enfants d'y accéder.
- Rendre accessible l'art et la culture au travers les projets proposés.

1. PLAN MERCREDI

En partenariat avec l'éducation nationale à travers le plan mercredi la commune a la volonté d'offrir aux enfants et à leurs familles un cadre de confiance en favorisant l'accès à des activités de qualité.

Le plan mercredis permet, en fédérant l'ensemble des acteurs autour des objectifs du projet éducatif de territoire, d'intégrer ce temps libre de l'enfant afin de lui permettre l'accès à des pratiques culturelles, sportives en complémentarité de celles développées lors des temps scolaires et périscolaires, et ainsi assurer une continuité éducative sur l'ensemble de ces temps.

La commune de la Trinité s'est engagée dans cette action afin de développer une offre d'accueil qualitative les mercredis en regroupant un public de 3-5 ans et un public de 6-11 ans sur un même site « Victor Asso ». Il se situe au centre de la ville et permet un accès facilité à un grand nombre de familles.

Cet accueil de loisirs est déclaré auprès des services de la SDJES (Service Départemental à la jeunesse à l'engagement et au sport) et dans le cadre d'un contrat enfance jeunesse auprès de la CAF des Alpes Maritimes.

La capacité d'accueil nous permet actuellement de recevoir tous les enfants qui souhaitent y participer et qui sont scolarisés et/ou domiciliés à La Trinité. Nous n'avons pas de restriction de place ni de liste d'attente. La capacité des locaux ainsi que les effectifs d'encadrement sont adaptés à la demande des familles.

L'accueil organisé le mercredi permet de créer une mixité sociale en favorisant la rencontre entre les enfants résidants ou scolarisés sur la commune au sein d'un seul et unique lieu.

Toutefois le mercredi demeure un temps de relâche pour les enfants, ce temps prend en compte le respect du rythme de l'enfant.

Le projet plan mercredi et autre temps périscolaires selon ces 4 axes.

1.- Complémentarité des temps périscolaires avec les temps familiaux et scolaires

▪ Le projet pédagogique du plan mercredi est complémentaire au projet d'école de Victor Asso, il est travaillé avec les équipes périscolaires en lien avec les enseignants et le directeur de l'école. Il est réactualisé chaque début d'année scolaire. Il en est de même pour tous les autres sites périscolaires.

Des thématiques telles que la culture avec le FAPE, le sport avec les projets intercommunaux sont mutualisés sur les temps scolaires et périscolaires (mercredis et autres temps périscolaires).

▪ Notre collaboration équipe enseignante/équipe d'animation :

Les projets d'écoles sont transmis aux équipes d'animation par le directeur de l'école, en parallèle, le projet pédagogique est présenté lors de réunions avec les équipes éducatives, notamment en conseil d'école.

Sur les mercredis, le site de Victor Asso offre une configuration confortable et permet aux enfants d'évoluer dans des espaces adaptés aux besoins des activités périscolaires et des temps scolaires. La communication sereine entre les équipes permet un fonctionnement fluide dans les mêmes locaux. Pour les autres sites périscolaires l'utilisation des locaux est également mutualisé, le fonctionnement est identique à celui du mercredi. La cohabitation se fait dans le dialogue et la confiance. Le site de Lepeltier dispose actuellement de moins d'espaces communs car il est en cours de requalification. Aussi des locaux municipaux sont disponibles à proximité pour les temps périscolaires. Ce fonctionnement permet de sortir les enfants du contexte scolaire et présente certains avantages.

Le projet pédagogique inclue la dimension parentale en favorisant l'implication des parents sur les temps d'activités ou projets spécifiques.

La communication, lors des temps d'accueil et autres moments d'échanges permet d'instaurer une relation de confiance. Des manifestations ponctuelles sont proposées avec les familles pour présenter et valoriser les productions des enfants.

L'information des familles est déployée au travers de différents supports et permet de transmettre les différentes prestations proposées.

Les équipes d'animation sont impliquées dans les temps de pilotage du projet éducatif territorial, des réunions participatives sont organisées chaque semaine afin de conduire au mieux les projets et de les adapter si nécessaire.

2.- L'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier les enfants en situation de handicap

La municipalité développe un dispositif en faveur de l'inclusion sur tous les temps périscolaires et extra scolaires. Des animateurs référents sont intégrés aux équipes pour permettre aux enfants à besoins spécifiques d'être accueillis dans les meilleures conditions. Un projet d'accueil de l'enfant est élaboré avec les familles, il définit les conditions ainsi que les temps d'accueils. Des réunions de pilotage /sensibilisation sont organisées chaque mois avec les animateurs référents inclusion.

Une tarification progressive est appliquée sur tous les accueils périscolaires et extrascolaires ainsi que pour les mercredis ski. Cette tarification est calculé selon la formule conforme aux indications de la caisse d'allocation familiale. Elle a été validée par le conseil municipal par délibération. Cette délibération N° 10 en date du 24 décembre 2021, portant sur l'adoption d'un règlement de tarification des accueils périscolaires et extrascolaires, est applicable depuis le 01 janvier 2022.

La communication aux familles est abordée par différents moyens :

- Un guichet famille, à proximité de l'hôtel de ville, permet de recevoir les familles sur une large amplitude horaire. Les agents ont pour missions de renseigner les familles, d'assurer un fonctionnement d'inscriptions répondant aux cadre fixé (inscriptions sur périodes)
- Le logiciel ABELIUM offre un espace de communication par le biais du Mailing, mode de communication particulièrement utilisé par les agents du service des loisirs éducatifs
- Les différents sites disposent de panneaux d'affichage permettant de transmettre des informations en lien avec le périscolaire.
- Certaines informations passent également par la communication en lien avec les écoles.
- Les directeurs périscolaires sont à l'écoute des familles et présents quotidiennement et chacun dispose d'un numéro professionnel permettant ainsi d'être joignable et de pouvoir contacter les familles à tout moment.

3.- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants

La découverte du territoire, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel s'inscrit sur des projets en lien avec les associations locales.

Projets développés sur les mercredis éducatifs

- Association Lou Pantai (environnement naturel)
- Association Astrorama (sciences autour des astres)

Projets développés sur les mercredis ski

En lien avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, la commune propose le « dispositif ski » en contribuant financièrement à la mise en place des sorties ski à Auron.

Cette action favorise l'accessibilité à la pratique des sports d'hiver aux jeunes trinitaires.

Ce partenariat permet à 42 enfants trinitaires de profiter de 10 sorties. L'encadrement des temps sportifs a été assuré par des éducateurs ESF ainsi que des agents du service des sports et du service des loisirs éducatifs.

Le Service Loisirs Educatifs et le Service des Sports de La Trinité travaillent en transversalité pour permettre un fonctionnement renforcé et sécurisé auprès des enfants.

Les transports ont été assurés par des navettes communales (bus) et les enfants bénéficient d'un repas.

Les objectifs :

- Le partenariat (département /commune).
- La transversalité des services de la DEJVA (loisirs éducatifs/ sport).
- Découverte d'un sport de glisse.
- Sortir les enfants de leur cadre habituel.
- Favoriser la pratique sportive en extérieur.
- Favoriser le vivre en groupe et l'entraide
- Développer l'autonomie.

Le partenariat avec les établissements associatifs s'intègre pleinement dans le fonctionnement des temps périscolaires ainsi que la transversalité entre les services municipaux (école de musique, sport, petite enfance).

LISTING DES INTERVENANTS ATELIERS PERISCOLAIRES

2024/2025

INTERVENANTS	CONTACTS	MAILS	ACTIVITE	STATUTS
Les petits débrouillards	06 86 06 19 69	m.barbieux@debrouillonet.org	Sciences	Associatif
La bulle art numérique	06 15 31 66 35	laboratoirelabulle@gmail.com	Sciences	Associatif
Chouette production	06 87 30 85 95	leturcqb@wanadoo.fr	Théâtre	Indépendant
Astrorama	06.16.65.56.14	parsec@astrorama.net	Sciences	Associatif
Trinité patch art créatif	07 60 22 62 03	evelyne.leroy1103@gmail.com	Couture, tricot	Bénévols (assos)
Trinité sport pétanque	06 36 95 71 91	vanni.salvioni@orange.fr	Pétanque	Benevols (assos)
Lou Pantai jardin partagés	06 23 16 03 01	l.rousseau@fondationdenice.org	Ecologie	Associatif
Activité Zen	06 18 24 56 81	klopfenstein.claudine@gmail.com	Yoga	Indépendant
Claude VILDIVIA	06 71 67 34 22	claudevaldivia@gmail.com	Musique	Ecole de musique municipale

4.- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc..)

2 Les mercredis éducatifs

Le mercredi permet l'accès à des pratiques culturelles, sportives, en complémentarité de celles développées lors des temps scolaire et périscolaire, et ainsi d'assurer une continuité de l'ensemble de ces temps éducatifs.

Les mercredis éducatifs ont pour ambition de renforcer la qualité des activités qui sont mises en lien tout au long de l'année avec les associations trinitaires.

L'équipe pédagogique proposera une sortie trimestrielle au choix pour les enfants de plus de 6 ans. Des sorties en lien avec les projets d'animation ponctuent les cycles (visites de musées, sorties nature chez des producteurs, activités sportives de plein air...).

Actions proposées sur les mercredis éducatifs

Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte relevant de thématiques diversifiées et s'inscrivant dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant.

- La participation aux activités fondées sur le principe de libre choix de l'enfant.

AXE DE TRAVAIL : « Citoyenneté, vivre ensemble »

Thème « **Cap sur la rentrée** » projets en lien avec la socialisation, l'acceptation de la différence (activités sur le thème du handicap), l'autonomie et l'appréhension des règles de vie au le centre de loisirs. Des sorties « passerelle » mater/elem permettent la cohésion de groupe, et offrent des moments ludiques et de partages entre les enfants et les adultes.

Partenariat :

- Service des sports pour l'activité piscine pour les élémentaires.
- Médiathèque de la trinité

Sorties :

- Parc Phoenix,
- Accrobranche
- Jump area
- Pôle Seniors de la Trinité (projet chorale) projet intergénérationnel

AXE DE TRAVAIL « Art et culture »

Thème : « **les arts de l'expression** » avec des projets en lien avec le théâtre, le chant, l'expression corporelle.

Création d'un spectacle des enfants et animateurs pour une représentation aux familles en fin d'année.

Clôture de l'année par un grand spectacle de Noël offert aux enfants.

Sorties :

- Théâtre de la Cité,
- Théâtre de l'alphabet,
- Laser Game (sortie ludique demandée par les enfants lors de temps d'échanges favorisant la citoyenneté (votes, partages d'idées...))

Les actions du Projet Educatif de Territoire sur tous les temps périscolaires :

- **Midis sportifs** : Jeux sportifs, sorties sur équipement sportifs et rencontres entre écoles (pique-nique)
- **Ateliers sur site** : Initiation à la danse, chants, musique, yoga, ateliers scientifiques, théâtre
- **Mercredis éducatifs** : accueil des enfants sur le site Victor Asso, projets et activités en lien avec le bien vivre ensemble.
- **Mercredis ski** : journées découvertes et initiation au sport d'hiver.
- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** : Ateliers à destination d'enfants, de 6 à 10 ans, en difficultés scolaires. L'objectif est d'éviter le décrochage scolaire dès le CP.
- **Ateliers projets** en lien avec les partenaires locaux et le tissu associatif
- **Accueils extrascolaires**
- **L'inclusion** : Actions et dispositifs ciblés pour permettre aux enfants aux besoins spécifiques d'être accueillis sur les temps périscolaires.
- **La parentalité** : Actions ponctuelles en direction des familles (ateliers, goûters partagés, temps forts)

Les temps forts du service des loisirs éducatifs

Le Périsco' fait son show

Cette manifestation est une représentation des actions menées tout au long de l'année scolaire sur les temps périscolaires qui entre dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.

Ces actions sont portées par la municipalité et sont animées par le tissu associatif local et les intervenant de la ville du service des loisirs éducatifs, du service culture, du service des sports et de la jeunesse.

Cette journée d'animation a pour objectif de faire vivre un temps de loisirs partagé entre les familles, les enfants et les intervenants. Elle permet également de présenter les actions qui sont développées quotidiennement au sein des écoles de la ville.

Le TRINIFAPE

Festival des Arts pour les Ecoles est un projet départemental proposé par la Direction des Services Départementaux de l'Education auquel les accueils périscolaires participent. Cette action transversale avec l'école permet aux enfants de s'inscrire dans un parcours artistique et culturel et de vivre une expérience artistique, culturelle et réflexive.

Ceci donne lieu en fin d'année scolaire a une exposition extérieure offerte à tous les habitants de la commune.

III. ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT

1. TEMPS SCOLAIRE

Organisation de la journée de l'enfant en période scolaire.



2. TEMPS PERISCOLAIRE

Le Périscolaire

1 Fonctionnement des accueils périscolaires

La Ville de la Trinité propose sur inscriptions, à tous les enfants de 3 à 11 ans et leurs familles domiciliées et/ou scolarisés à La Trinité, un service d'accueil périscolaire fonctionnant le matin, le midi, le soir et les mercredis.

La Ville de La Trinité organise un service déclaré auprès des services de l'État et met en œuvre des accueils périscolaires de qualité. Les accueils périscolaires organisés à La Trinité jouent un rôle important pour l'épanouissement des enfants.

L'ACCUEIL DU MATIN

Les accueils du matin se caractérisent par des arrivées échelonnées et par de petits effectifs d'enfants. Il s'agit d'un temps où l'enfant doit être accueilli en douceur et pour lequel il n'y a pas nécessité de structurer des activités. L'accueil est individualisé car l'enfant sortant de son sommeil, il est important de le laisser débiter sa journée à son rythme.

LA PAUSE DU MIDI

Le temps du midi s'organise entre 12h00 et 14h00. Des adultes aux compétences différentes (personnel de restauration, animateurs, ATSEM et des animateurs surveillants) accueillent les enfants. Ce moment doit rester un temps de pause permettant de se restaurer, de récupérer de façon différenciée du temps scolaire.

Les petits Trinitaires bénéficieront dorénavant de deux fois plus de repas à partir de produits frais, locaux et bio.

Des temps de transitions sont instaurés afin de faciliter les échanges entre les responsables de sites et les enseignants. Des animateurs qualifiés proposent des ateliers avant ou après le temps du repas (deux à quatre ateliers thématiques de 45 minutes par école chaque jour).

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

Suite à une concertation menée au printemps, il est apparu nécessaire de permettre aux familles de récupérer leurs enfants jusqu'à 18h30 au lieu de 18h auparavant: une amélioration pour faciliter la vie de nombreuses familles.

Des activités correspondant aux besoins des enfants et des familles sont proposées chaque soir lors des temps périscolaires, et le mercredi. Les enfants ont le choix de s'inscrire ou non à l'atelier.

S'ils s'inscrivent, les enfants participeront à la totalité du cycle (6 à 7 séances en fonction des périodes).

Désormais, les élémentaires inscrits au périscolaire du soir bénéficieront d'un goûter fourni par la Ville.

Suite →

L'organisation des temps périscolaires est identique pour les élémentaires et pour les maternelles. Les axes et objectifs des actions périscolaires sont directement liés au PEdT et sont définis selon une organisation globale de la journée et de la semaine de l'enfant. L'attention est portée sur le respect du rythme de l'enfant, sur la proximité de l'activité et sur la diversité de l'offre sur chacun des sites.

Seule une adaptation est faite pour les maternelles sur le site de Victor asso où l'heure de la pause méridienne est décalée à 11h30 compte tenu du nombre important d'enfants sur ce site. Cette adaptation permet un fonctionnement plus fluide et offre un cadre plus serein aux enfants.

Planning proposé par période sur les temps périscolaires tout au long de l'année (hors mercredi)

PLANNING D'ACTIVITES PeDt 2024/2025							
PERIODE 1	Du 16 septembre au 18 octobre 2024						
SITES	MIDI / SOIR	SERVICE DES SPORTS	ASSOCIATIONS	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Chêne Vert	MIDI		Chouette production				
	SOIR	Service des sports	Les petits débrouillards	Théâtre	Atelier sportif	Ateliers scientifiques	
Denis Delahage	MIDI		Trinité patch arts créatifs / Trinité sport pétanque	Couture /Tricot	Pétanque	Couture /Tricot	
	SOIR		Claudine			Atelier Zen	
La Plana	MIDI						
	SOIR		La bulle Atelier d'art numérique		Atelier jeux et prévention		
Leptier	MIDI		Trinité sport pétanque			Pétanque	
	SOIR						
Victor Asso	MIDI		Ecole de musique			Atelier musical	
	SOIR		Claudine		Atelier Zen		

Le C.L.A.S.

1. Présentation

L'école fait tout pour mener à la réussite les enfants qui lui sont confiés. Pour remplir cette mission, quand le contexte est difficile, elle doit s'appuyer sur l'ensemble des coopérations qui s'offrent à elle.

Le **C.L.A.S.** joue ce rôle de complément et de partenaire de l'école, sans se substituer aux enseignants.

Le dispositif proposé aux familles est gratuit.

2. Les collectifs

Le dispositif se développe sur les 5 groupes scolaires de la Trinité :

- Victor Asso
- Louis Lepeltier
- Les Chênes verts
- Denis Delahaye
- Louis Broch

Chaque collectif est constitué de 2 groupes de 6 enfants. Dans le cadre du P.R.E. les collectifs de Victor Asso et Louis Lepeltier bénéficient d'un groupe supplémentaire composé de 6 enfants chacun.

3. Les accompagnants

Deux à trois animateurs et/ou enseignants professionnels accompagnent les groupes d'enfants sur un temps d'aide aux devoirs en début de séance, et mettent en place des projets d'activités permettant de développer les objectifs du dispositif.

4. Les Objectifs

Ils ont pour but de permettre l'égalité des chances et préviennent l'échec scolaire, en partenariat avec l'équipe enseignante qui repère les enfants en évaluant leurs points forts et leurs points faibles. Les parents contribuent aux « dispositifs » en participant aux ateliers parentalités.

5. Les relations locales et partenariat

- ✓ La démarche d'accompagnement à la scolarité commence par un étroit partenariat entre l'école et l'équipe d'accompagnants C.L.A.S.
- ✓ L'ensemble des possibilités offertes par le proche environnement : les locaux disponibles, la médiathèque, les transports, les associations etc ... sont recensés.
- ✓ Des possibilités de collaboration de personnes extérieures, capables d'apporter à l'action envisagée un appui ponctuel ou régulier, sont identifiées.

Déroulement d'une séance :

- **16h30-16h45** : Accueil des enfants par les encadrants, moments d'échanges avec les enfants autour d'un goûter fourni par les familles.
- **16h45-17h15** : Accompagnement aux devoirs par petits groupes et individuellement.
- **17h15-17h50** : Mise en place des activités et projets.
- **17h50-18h** : Rangement, retour sur la séance en groupe.
- **18h** : remise des enfants et échanges avec les familles.

Une fois par période de vacances à vacances, une action parents/enfants sera proposée aux groupes. Les familles, accompagnées des intervenants C.L.A.S., pourront découvrir des activités culturelles, sportives, et participer à des échanges permettant de développer leurs connaissances en les soutenant dans l'éducation de leurs enfants.

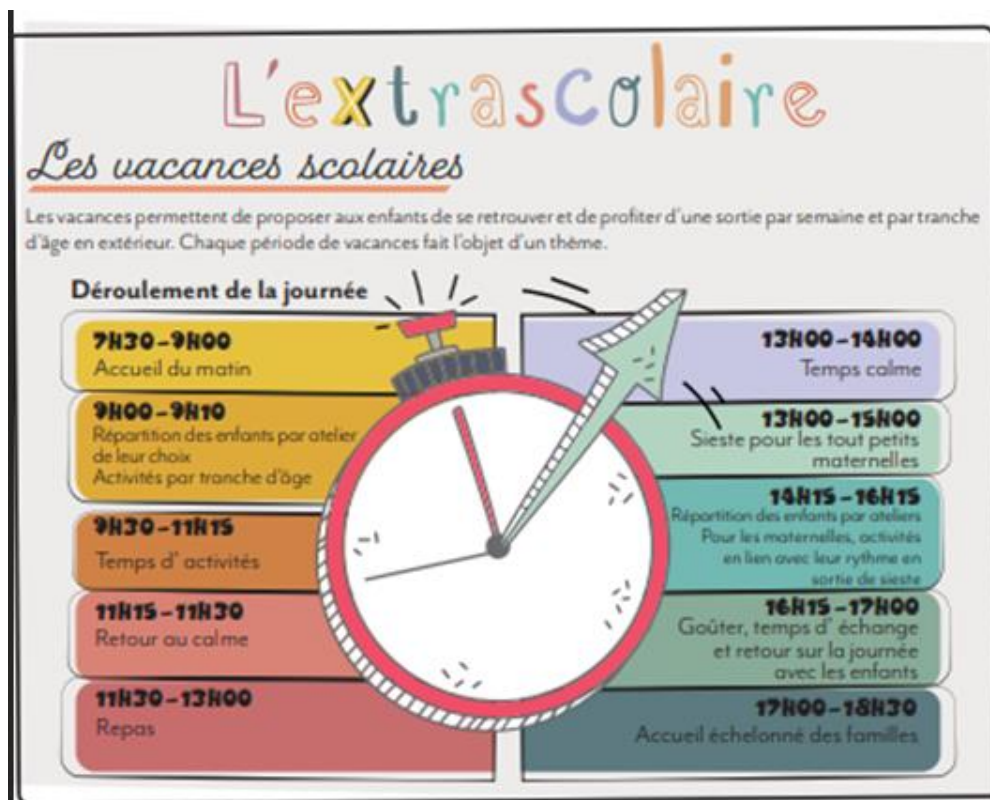
Du côté des enfants	Critères de repérage	Du côté des parents	Engagement
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des méthodes et des approches qui vont faciliter l'acquisition du savoir 	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomie et organisation du travail personnel. • Comprendre les consignes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à une plus grande implication de ces derniers dans le suivi de la scolarité de leurs enfants 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer et échanger avec l'équipe de référents CLAS sur des temps informels.
<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> • Lire, écrire, s'exprimer à l'oral 	<ul style="list-style-type: none"> • Les associer aux actions dans un souci notamment de renforcer et d'améliorer leurs relations avec l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager à ce que son enfant participe 2 fois par semaine aux séances de CLAS sur l'année scolaire.
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur leurs compétences, leurs acquis 	<ul style="list-style-type: none"> • Evoluer en collectivité, trouver sa place au sein du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Leur proposer un espace d'information, de dialogue, de soutien et de médiation 	<ul style="list-style-type: none"> • S'impliquer dans la scolarité de son enfant.
<ul style="list-style-type: none"> • Elargir leurs centres d'intérêts, et leur proposer une ouverture culturelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Confiance en soi, gestion des émotions 	<ul style="list-style-type: none"> • Les soutenir dans leur rôle éducatif au regard de la scolarité de leur enfant 	<ul style="list-style-type: none"> • Participer aux sorties et temps de convivialité parents/enfants qui sont organisés.

Tous les accueils périscolaires et extrascolaires font l'objet d'une déclaration Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et respectent la charte qualité plan mercredi.

	Adresse	N° de déclaration DSDJES
ACM mercredis maternelle et élémentaire Victor Asso	19 BD François Suarez	0060163AP00024

ACM	Adresse	N° de déclaration DSDJES
Victor Asso	19 BD François Suarez	0060163AP000224
Louis Lepeltier	6 Rue Antoine Scoffier	0060163AP000324
Denis Delahaye	10 avenue Saint Anne	0060163AP000424
Chêne Vert	Avenue Denis Delahaye	0060163AP000524
Louis Broch	BD Maurice Langlet	0060163AP000624

ACM	Adresse	N° de déclaration DSDJES
Vacances scolaire élémentaire	Groupes scolaires : Victor Asso, Denis Delahaye, Chêne vert ou Louis Lepeltier	0060163CL000823
Vacances scolaire maternelle	Groupes scolaires : Victor Asso, Denis Delahaye, Chêne vert ou Louis Lepeltier	0060163CL000523



L'extrascolaire durant les vacances scolaires

Les Petites Vacances Scolaires (PVS) et les Grandes Vacances Scolaires (GVS) de la commune de La Trinité sont organisées sur différents groupes scolaires, en fonction des besoins des enfants et de leur âge. Chaque période de vacances est encadrée par des déclarations auprès de la SDJES, avec une direction spécifique pour les maternelles et une autre pour les élémentaires.

Grands Axes Pédagogiques

Les objectifs éducatifs pendant les périodes extrascolaires reposent sur les axes et les objectifs du PEdT. Ces axes sont déclinés en plusieurs objectifs pédagogiques visant à :

- Promouvoir **la citoyenneté et le vivre ensemble**, pour inculquer des valeurs républicaines et encourager les comportements responsables.
- Favoriser **la socialisation**, en créant des moments de partage et de coopération entre les enfants.
- Développer **l'autonomie**, en permettant aux enfants de prendre des initiatives et de s'affirmer dans un cadre bienveillant.
- Encourager **L'art et la culture autour de la créativité**, à travers des ateliers artistiques et des projets d'expression personnelle.

Projets d'animation

Les activités proposées durant les vacances sont conçues sous forme de **projets d'animation** thématiques. Ces projets comprennent :

- Des activités ludiques et pédagogiques,
- Des sorties éducatives,
- Des projets collaboratifs en lien avec les thématiques définies pour chaque période de vacances en lien avec le tissu associatif et les services de la ville.

Ces projets permettent aux enfants de découvrir de nouveaux centres d'intérêt tout en consolidant les apprentissages de la vie en collectivité.

IV. Continuité éducative : concertation et partage entre les acteurs de la communauté éducative

CONSTRUCTION ET CONCERTATION

- Depuis la formalisation du PEdT de 2014 la co-construction des objectifs a été abordée, travaillée avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Toutefois la concertation est plus informelle que formalisée sur des temps de travail institués avec les directeurs d'écoles du 1^{er} degré. Cependant au travers des conseils d'écoles les représentants des services de l'état ainsi que les parents d'élèves y sont associés. Les équipes d'animation, les associations, les acteurs locaux sont intégrés à la réalisation et au suivi de PEdT.

- Sur certains sites des liens sont fait entre les projets pédagogiques et les projets d'école, toutefois cette mise en pratique est plus difficile sur certains sites. Dans tous les cas la mise en cohérence des projets sur les différents temps de l'enfant est appliquée car la communication reste fluide a tous les endroits mais la présence conseil d'école est effective sur tous les sites.

- La participation des équipes du service des loisirs éducatifs ainsi que du directeur périscolaire permet des échanges formalisés entre les équipes scolaires et périscolaires autour du PEdT/ projet d'école/ projet pédagogique. Un communication quotidienne entre le directeur périscolaire et les équipes éducatives des écoles est possible grâce à un fonctionnement adapté et à la connaissance de tous de l'environnement dans lesquels ils interviennent.

PRESENTATION ET PARTAGE

Préciser les modalités de présentation du PEdT :

- Lors du comité de pilotage, à raison de 2 fois par an une présentation du projet sera faite et permettra de mettre en lien, les actions et la cohérence avec les objectifs visés.
- Présentation lors des commissions de suivi du PEdT avec les membres listés ci-dessous 2 fois par an pour faire le point sur les actions menées, la pertinence, la participation et l'intérêt des enfants.
- Présentation en conseil d'école par le directeur périscolaire et un représentant de la ville pour mettre en adéquation les actions afin de mettre en place un planning complémentaire.
- Présentation aux familles lors des temps forts et des temps d'animation impliquant les familles

Préciser les modalités de prise de connaissance du projet d'école :

Les projets d'écoles sont abordés lors des conseils d'école où les agents de la ville ainsi que les parents d'élèves participent.

Préciser les modalités de présentation des projets pédagogiques périscolaires :

Les projets pédagogiques sont élaborés par les directeurs périscolaires et leurs équipes d'animateurs, sont validés collégialement par l'équipe de pilotage du service des loisirs éducatifs. Ils sont disponibles sur les sites et sont consultables par les équipes éducatives et les familles.

V. ACTEURS LOCAUX MOBILISES AUTOUR DU PEdT

Listing des intervenants en page 15

VI. EVALUATION DU PEDT

Préciser les modalités d'évaluation prévues :

- Les indicateurs de réussite sont définis à partir des objectifs PEdT et des objectifs opérationnels inscrits au travers des projets et actions engagées.
- La réalisation d'un bilan annuel sera établi dans le cadre du bilan des actions du service et inscrira les objectifs atteints/ les écarts ainsi que les axes de progression.
- La participation des acteurs mobilisés pour ce temps d'évaluation sera programmée en fin d'année scolaire afin de faire le bilan des actions et d'envisager ou pas la reconduction des actions.
- Un suivi régulier sera fait lors des réunions de service avec les directeurs périscolaires et si besoin des partenaires associatifs ou agents des autres services de la ville.

VII. COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE DU PEDT :

Les signataires de la convention en font obligatoirement partie.

- Le maire ou son représentant,
- L'Inspecteur d'académie-Directeur académique des services de l'Education nationale ou son représentant.
- Le Chef du SDJES O6 ou son représentant.
- Le Directeur de la Caf O6 ou son représentant.
- La Directrice de l'Education, de la jeunesse et de la Vie associative.
- L'équipe de pilotage du service des loisirs éducatifs.

Il se réunit 2 fois par an.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SUIVI DU PEDT

- Le maire ou son représentant.
- La Directrice de l'Éducation, de la jeunesse et de la Vie associative.
- L'équipe de pilotage du service des loisirs éducatifs.
- Les directeurs périscolaires.
- Représentant de parents d'élèves.
- Les partenaires associatifs.

Il se réunit 2 fois par an.

REPERTOIRE INTERNE DU SERVICE DES LOISIRS EDUCATIFS						
Coordination	Responsable de service du SLE et coordinatrice CTg	Rue antoine scoffier	GATIER Barbara	06 93 04 97 66	06 16 04 39 68	barbara.gatier@villelt.fr
	Cheffe adjointe périscolaire, référente parentalité et handicap, coordination CTg		GAIDO DANIEL Malika	04 93 04 97 67	06 16 65 56 26	malika.gaido-daniel@villelt.fr
	Chef adjoint extrascolaire, référent ABELIUM, gestion financière		AUBOUY Laurent	04 93 04 97 68	06 69 61 00 85 (perso)	laurent.aubouy@villelt.fr
	Référente CLAS et intervenant parentalité		MASSEI Valérie	04 93 04 97 69	07 77 25 31 96	valerie.massei@villelt.fr
	Coordination mercredis - Gestion administrative et technique du SLE		AMARE Olivia	04 93 04 97 65	06 15 14 86 42	olivia.amare@villelt.fr
Les Sites	Directrice périscolaire Chêne Vert	Avenue Denis Delahaye	JAHHA Lilia	/	06 34 56 71 16	lilia.jahha@villelt.fr
	Directeur périscolaire Denis Delahaye	Avenue Saint Anne	ROUVIERE Axel	/	06 34 56 44 00	axel.rouviere@villelt.fr
	Directeur périscolaire Louis Broch	BD Maurice Langlet	CARILLO David	/	06 16 19 80 38	david.carillo@villelt.fr
	Directrice périscolaire Lepeltier	Rue Antoine Scoffier	HIMMI Soumia	/	06 34 56 77 99	soumia.himmi@villelt.fr
	Directeur périscolaire Victor Asso	BD François Suarez	CHAVELI Christophe	/	06 34 56 21 50	christophe.chaveli@villelt.fr
Guichet Famille	Rue de l'hotel de ville			04 93 04 97 65	04 92 00 10 03	enfancelatrinite@villelt.fr